

Conférence de presse : mise en place du tri à la source pour les déchets alimentaires

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités locales (mairies ou agglomérations) doivent proposer des solutions pour le tri sélectif des déchets alimentaires et de jardin (biodéchets). Concrètement, ils ne devront plus se retrouver dans la classique poubelle des ordures ménagères comme c'était le cas jusque-là.

Saint-Nazaire agglomération va proposer des solutions différentes selon le lieu et le type d'habitation. Afin de vous présenter le dispositif complet, Thierry Noguét, vice-président de Saint-Nazaire agglomération en charge de la gestion et valorisation des déchets vous convie à une conférence de presse.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr